



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 18 décembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 décembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme PILLOTTI M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD à M. DELIPERI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme SANNA à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. HABANI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI. est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171218-2017\_305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Publication : 19/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 18 décembre 2017**  
**Délibération N°2017/305**

**Dénomination de voies et espaces publics communaux**

## M. le maire expose à l'assemblée :

Lors de la réunion du 28 novembre 2017, la commission patrimoine historique et dénominations des rues et places a examiné le projet de dénomination des voies et places proposé par la Direction Générale Adjointe proximité et services à la population.

Après examen et débats, les membres de la commission ont émis un avis favorable aux 5 propositions suivantes :

<u>Projet 1</u> : Dénomination du chemin de TRABACCHINO	Page 2
<u>Projet 2</u> : Dénomination de la traverse du chemin de TRABACCHINO	Page 2
<u>Projet 3</u> : Nouvelle dénomination de la rue Saint-Antoine quartier du vazzio	Page 3
<u>Projet 4</u> : Dénomination de la future place du Préfet Claude ERIGNAC	Page 4
<u>Projet 5</u> : Dénomination du jardin du Parc Berthault	Page 5

Projet 1 : Dénomination du chemin de TRABACCHINO

Proposition : Chemin de trabacchino - camminu di trabacchinu



Projet 2 : Dénomination de la traverse

**Proposition** : Rue de la semence - Stretta di a sumenta

Projet 3 : Nouvelle dénomination de la rue Saint-Antoine en raison de plusieurs rues portant un nom avoisinant

**Proposition** : Rue de la vigne – Stretta di a vigna



Projet 4 : Dénomination de la future place du Préfet Claude ERIGNAC

**Proposition** : Place Préfet Claude Erignac - Piazza di u Prifettu Claude Erignac



Emplacement de la place

Projet 5 : Dénomination du Jardin du Parc Berthault

Proposition : Parc Armand Bertault – Parcu Armand Bertault



Emplacement du jardin

## IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'ADOPTER les dénominations des voies et place précédemment citées et situées :**

- ✓ Chemin de trabacchino - camminu di trabacchinu
- ✓ Rue de la semence - Stretta di a sumentu
- ✓ Rue de la vigne – Stretta di a vigna
- ✓ Place Préfet Claude Erignac - Piazza di u Prifettu Claude Erignac
- ✓ Parc Armand Bertault – Parcu Armand Bertault

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de son Président,  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre 2017 ;

**ADOPTE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**Les dénominations pour les voies et place précédemment citées et situées :**

- ✓ Chemin de trabacchino - camminu di trabacchinu
- ✓ Rue de la semence - Stretta di a sumentu
- ✓ Rue de la vigne – Stretta di a vigna
- ✓ Place Préfet Claude Erignac - Piazza di u Prifettu Claude Erignac
- ✓ Parc Armand Bertault – Parcu Armand Bertault

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**